



Publié sur Caisse de Prévoyance Sociale (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > Le bus Te Hono

Véritable antenne mobile tout public, ergonomique et moderne, le bus Tehono a été conçu pour apporter aux administrés le confort, l'écoute et la richesse d'information de la CPS, et cela, sans devoir se déplacer hors de leur commune.

Sommaire

La CPS plus proche de vous !

Le projet de l'antenne mobile Te Hono s'inscrit dans le cadre d'actions de proximité et de décentralisation dont les objectifs sont :

- d'assurer un service de proximité et d'apporter des informations pratiques sur les prestations servies,
- et de développer une politique de service personnalisé, adaptée aux besoins de l'utilisateur grâce à la mise en place d'agents-animateurs spécialisés.

Une équipe dynamique et expérimentée

Les agents de la CPS qui vous accueillent à bord de l'antenne mobile ont suivi une formation complémentaire pour vous accompagner dans vos formalités administratives et vous informer sur les prestations Santé, Famille, Vieillesse, Social et Handicap.

Le service à bord est donc le même que dans n'importe quelle antenne et accessible à tous, quelle que soit sa couverture sociale.

Sites d'accueil sur Tahiti

L'antenne mobile Te Hono vous accueille chaque semaine selon un planning, dans 9 communes de Tahiti.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hitia'a 8h00 à 10h30 Tiarei 11h30 à 13h00	Mahina Salle Omnisport 8h00 à 14h00	Mataiea 8h00 à 13h00	Punaauia Centre Tamanu 8h00 à 14h00	Arue 8h00 à 13h00
Vairao 8h00 à 13h00	Paea 8h00 à 14h00	Papeari 8h00 à 13h00	Punaauia Centre Tamanu 8h00 à 14h00	Arue 8h00 à 13h00

Le bus effectue ses tournées sur deux semaines.

Service de proximité rendu en temps réel

Grâce à la liaison du réseau informatique entre l'antenne mobile et le siège à Papeete, les agents du bus Te Hono de la CPS peuvent ainsi consulter vos dossiers en temps réel et vous aider dans vos démarches et formalités administratives. Ils vous informeront également sur le paiement de vos prestations (allocations familiales, pension de retraite,?).

Vous pouvez aussi mettre à jour votre situation familiale, ou encore demander l'édition de votre carte d'assuré social sous réserve d'être à jour de vos droits.

Feuilles de soins, arrêt de travail, déclaration de revenus...

Vous avez un document à transmettre à la CPS :

- vos feuilles de soins
- vos avis d'arrêt de travail,
- vos déclarations de revenus,
- vos règlements par chèque uniquement...

Pour éviter la file d'attente, vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres à l'extérieur en veillant à bien les remplir (nom, prénom, *DN*, adresse...).

Des ateliers d'information et de prévention

De plus, des ateliers seront proposés, en partenariat avec les communes dans le cadre des actions d'information et de prévention menées par la CPS. Les thèmes se déclineront selon les axes des prestations Famille, Social, Santé et Vieillesse.

Vous pouvez transmettre vos demandes par email à l'adresse : communication@cps.pf
ou par courrier au Service communication, Caisse de Prévoyance Sociale, B.P. 1 - 98713 Papeete

URL source (modified on 16/09/2021 - 15:03): <http://www.cps.pf/la-cps-et-la-psg/antennes-et-agences/antenne-mobile-te-hono/le-bus-te-hono-la-cps-vient-vous>